

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



(Zone Euro uniquement)

01/2023

OB-PA

Ce document est à retourner complété, signé et accompagné des justificatifs demandés, sinon il ne pourra être traité.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AIR LIQUIDE S.A. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AIR LIQUIDE S.A.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

CREANCIER	I.C.S	
AIR LIQUIDE S.A. SIRET 314 119 504 00012	FR 89 ZZZ 103071	

Identification de l'ACTIONNAIRE (mentions à compléter ci-dessous)	N° Identifiant : <i>Attribué par la Direction du Service Actionnaires pour les nouveaux comptes</i>
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Complément d'adresse :	
Code postal :	Ville :
Pays :	Téléphone (portable de préférence) (1) :
E-mail (1) :	

(1) Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de certains services peut requérir l'usage de notification par e-mail ou SMS ; renseigner ces éléments permet à l'utilisateur d'accéder aux informations dans l'Espace Actionnaire et de passer des ordres de bourse en ligne. Pour les titulaires mineurs ou majeurs protégés, indiquer le numéro de portable et l'e-mail du représentant.

En renseignant son e-mail et son numéro de portable lors de son inscription, l'utilisateur accepte qu'Air Liquide recueille ces informations. Air Liquide communique principalement par e-mail ; l'utilisateur ne recevra aucune sollicitation publicitaire.

Co ordonnées du compte à débiter - Mentions obligatoires à compléter	
Nom du titulaire du compte bancaire	
IBAN	
BIC ou SWIFT	

Type de mandat : Paiement récurrent/répétitif

RUM (Référence Unique de Mandat) : consultable sur votre Espace Actionnaire en ligne

Fait à :le

Signature obligatoire du titulaire (du mandataire légal si majeur protégé ou du représentant légal "référént" si mineur)

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur sont fournies seulement à titre indicatif.

Les informations contenues dans le présent mandat à compléter sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le titulaire du compte. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INFORMATIONS

- En signant ce mandat de prélèvement SEPA, vous acceptez un moyen de paiement automatisé utilisable uniquement pour le débit du montant exact de vos achats de titres en Euros. Il est plus particulièrement adapté aux paiements récurrents. Il dispense de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement ou échéance des opérations récurrentes.
- AIR LIQUIDE est en charge de la conservation du mandat et de la préparation matérielle des prélèvements en indiquant entre autres votre numéro de compte. Il appartient à l'actionnaire de communiquer, par tout moyen, toute modification des données de votre compte pour leur actualisation. Cette démarche vaut avenant au mandat, et il n'y a pas de nouveau mandat à signer.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1. Complétez et signez le formulaire

2. Joignez au présent document les documents suivants :

(a) Pour les nouveaux comptes ou les comptes sans convention de compte validée

- la convention de compte-titres,
- la totalité des justificatifs demandés dans le formulaire de la convention de compte-titres.

N.B. : les modalités de règlements figurent dans les conditions générales de la convention de compte-titres.

(b) Pour les comptes existants avec convention de compte valide

Pour le titulaire (hors mineur ou majeur protégé) :

- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) émis par votre établissement financier indiquant le code BIC et l'IBAN du compte au nom du titulaire du compte-titre,
- une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du titulaire

Pour le titulaire mineur :

- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) émis par l'établissement financier indiquant le code BIC et l'IBAN du compte au nom du titulaire ou au nom d'un ou de ses deux représentants légaux,
- une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du mineur
- une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de chacun des représentants légaux du mineur.

A sa majorité, l'actionnaire mineur reçoit une nouvelle convention de compte-titres pour la régularisation de toutes les données de compte en nos registres. Le mandat de prélèvement SEPA peut être renouvelé en nous faisant parvenir le présent document complété et signé avec son dossier complet.

Pour le titulaire majeur protégé :

- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), document émis par l'établissement financier indiquant le code BIC et l'IBAN du compte au nom du titulaire,
- une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du majeur protégé
- une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du mandataire ou du représentant légal,
- une copie de l'ordonnance du Tribunal concerné par le jugement de mise sous protection.

3. Transmettez votre dossier complet

- Depuis le site Internet : <https://www.airliquide.com/fr/actionnaires/nous-contacter>

Choisir le sujet : « ORDRE DE BOURSE », puis le sous-sujet « AUTRE DEMANDE ». Indiquer ensuite en titre de votre message « Mandat SEPA », télécharger les pièces jointes et compléter les informations demandées.

OU

- Par courrier postal : adresser le dossier complet à l'adresse indiquée en bas de page au recto.

4. Suivi de votre demande

Si vous avez renseigné un e-mail, vous recevrez la confirmation du traitement de votre demande par mail ; si vous n'avez pas renseigné d'e-mail, vous la recevrez par courrier postal.

En vertu de l'article 2004 du Code civil, **le titulaire peut mettre fin définitivement à l'autorisation de prélèvement en révoquant le mandat SEPA**, de préférence par courrier recommandé à l'adresse suivante : AIR LIQUIDE Direction du Service Actionnaires – TSA 91948 - 62978 ARRAS Cedex 9. La révocation est définitive et invalide le mandat de prélèvement SEPA.

Le mandat de prélèvement SEPA cesse automatiquement d'être valable si aucun prélèvement n'est effectué sur le compte bancaire pendant une durée de 36 mois.

Tout renouvellement d'autorisation de prélèvement fera l'objet de la signature d'un nouveau mandat de prélèvement SEPA.